Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

Demande de dérogation mineure

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le lundi 7 juin 2021, à 20h00 et à huis clos, en la salle du Conseil, au 390, rue Principale, à Saint-Bernard-de-Michaud ville, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située au 355, rue Principale, lot 5 636 630.

Cette demande vise à autoriser le projet suivant :

- Enseigne de 5,42 mètres carrés posée à plate sur la façade du bâtiment;
- Le règlement 2017-02, l'article 10.9, stipule que la superficie maximale d'une enseigne posée à plat sur un mur est de 4 mètres carrés;
- La demande est donc d'autoriser une enseigne de 1,42 mètre carré supérieur à la norme prescrite.

Considérant que la séance du conseil du lundi 7 juin 2021 sera tenue à huis clos, tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit. Les commentaires écrits doivent être transmis à la soussignée par courriel à l'adresse : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou par la poste, au 390, rue Principale, Sainte-Bernard-de-Michaudville (Qc) J0H 1C0, avant midi le lundi 7 juin 2021.

Signé et affiché le 13 mai 2021.

Émilie Petitclerc, Directrice générale et secrétaire-trésorière